



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION POUR
L'INSTALLATION D'UN MANÈGE PLACE
PIERRE SEMARD**

**DÉCISION N° DM-20-151
EN DATE DU 27 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, adjointe au maire ;

VU la convention d'occupation du domaine public relative à la Place Pierre-Sémard conclue entre la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et la Ville de Vincennes, en date du 28 avril 2015 et notamment l'article 7 ;

VU la proposition de Monsieur Karl MOTTARD demeurant 5, avenue Beauséjour – 95380 LOUVRES, propriétaire du manège « Cartoon's », d'installer un manège enfantin, Place Pierre-Sémard, pour la période du 6 juillet 2020 au 10 août 2020 inclus (période d'exploitation du 8 juillet 2020 au 9 août 2020 inclus) ;

CONSIDÉRANT les animations organisées par la Ville de Vincennes pendant la période estivale ;

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Karl MOTTARD demeurant 5, avenue Beauséjour – 95380 LOUVRES, propriétaire du manège « Cartoon's », une convention d'occupation, à titre gratuit, relative à l'installation d'un manège enfantin, Place Pierre-Sémard, pour la période du 6 juillet 2020 au 10 août 2020 inclus (période d'exploitation du 8 juillet 2020 au 9 août 2020 inclus).

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200727-lmc1H7487H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/07/2020 Date de Publication : 27/07/2020
